



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée Le Pountet 32300 Mirande tél : 05 62 66 72 90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril 2025 à 18 heures 30,  
Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY - Président.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Etaient présents : 49 délégués – 5 procurations

Secrétaire de séance : Mme EXTREMES Danièle, déléguée titulaire de la commune de BELLOC-SAINT-CLAMENS

Objet : Autorisation de recrutement d'agents en 2025.

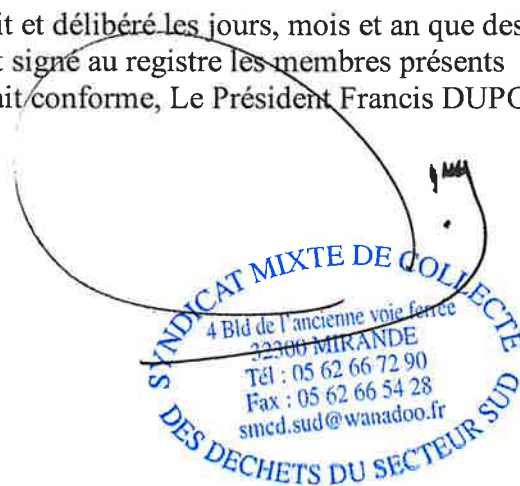
Pour l'exercice 2025, il convient de prévoir le remplacement des agents dans le cadre du budget voté et aux besoins temporaires liés à un accroissement d'activité

- Besoins temporaires et saisonniers – L 332-23 du CGFP
- Remplacement temporaire de fonctionnaires ou de contractuels – L 332-13 du CGFP.

Le président demande au comité syndical de l'autoriser à signer les contrats, établis sur les articles L 332-13 et L 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, délibère et autorise le président à signer les contrats, établis sur les articles L332-13 et L 332-23 du code général de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 15 avril 2025 Date d'affichage : 15 avril 2025